

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

CONCERTATION 2019

RÉUNION LOCATAIRES BLANCARDE

COMPTE-RENDU

VERSION 2 DU 7/11/2019

DIFFUSION RESTREINTE

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

8 octobre 2019, à 18 heures	Entre 2 Murs, Marseille
-----------------------------	-------------------------

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 75

PARTICIPANTS

ANIMATION	
Blandine PERICHON	Cabinet Nicaya Conseil
SNCF Réseau	
Alain PREA	Mission LNPCA - Responsable zones 13 et 83
Nicolas GUYOT	Mission LNPCA - Directeur des études
INTERVENANTS	
Philippe QUEVREMONT	Garant de la concertation (Commission nationale du débat public)

Cette réunion a été organisée par SNCF Réseau, à la demande de l'Association des locataires de Blancarde, afin de proposer une présentation spécifique sur le projet de 5^{ème} voie à quai à La Blancarde.

La réunion publique s'est déroulée en 2 temps :

- Présentation par SNCF Réseau des transformations prévues à proximité de l'immeuble de La Blancarde d'une durée de 20 minutes ;
- Échanges avec le public d'une durée de 1h20.

Alain PREA, Responsable des zones 13 et 83, a présenté le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur dans son ensemble ainsi que les différentes phases. Il a également introduit les aménagements envisagés dans le secteur : 5^{ème} voie à quai à La Blancarde, variantes à 3 et 4 voies dans la vallée de l'Huveaune ainsi que leurs impacts aux abords de l'immeuble.

Philippe QUEVREMONT, Garant de la concertation indépendant de SNCF Réseau, mandaté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), a signalé que sa mission consistait à veiller à la bonne information et expression du public et qu'il ne s'exprimerait pas sur le fond du projet mais veillerait à ce que l'avis du public soit pris en compte.

THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DES ÉCHANGES

De nombreuses interventions ont concerné les nuisances causées par les voies. Les nuisances sonores ainsi que les vibrations occasionnées par le passage des trains ont ainsi suscité plusieurs prises de parole.

- Partant du constat qu'il est possible d'appeler la police lorsqu'un voisin fait du bruit la nuit, un riverain a demandé au Garant de la concertation vers qui il pouvait se tourner pour faire cesser le bruit des trains la nuit.
- Une habitante a souligné que l'immeuble est enclavé entre le passage des trains, des tramways et des hélicoptères, qui génèrent des nuisances sonores excédant le niveau maximum autorisé.
- Plusieurs participants ont émis des réserves quant à la proposition de SNCF Réseau d'installer un mur anti-bruit. L'un d'entre eux a regretté que de tels murs ne protègent que les premiers niveaux de l'immeuble.
- L'édification d'un mur entre l'immeuble et la voie a suscité l'inquiétude d'une locataire du rez-de-chaussée qui craint de se retrouver ainsi privée de lumière naturelle. Elle a invité les intervenants à se rendre dans son appartement pour constater le manque actuel de lumière, qui serait aggravé par la construction d'un mur.
 - o SNCF-Réseau précise qu'il existe des murs acoustiques transparents laissant passer la lumière
- Un riverain a reproché à SNCF Réseau de vouloir apporter des améliorations qu'elle aurait dû être en mesure de réaliser depuis longtemps.
- Un participant a regretté que le projet entraîne une augmentation du nombre de trains et par conséquent génère des nuisances supplémentaires.
 - o SNCF Réseau précise que le nombre de trains sera défini par la Région en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, dans la limite permise par les infrastructures.
- Un habitant s'est inquiété de la solidité de l'immeuble, mise à mal par les vibrations provoquées par le passage des trains et du tramway et ressenties par les locataires. Plusieurs autres participants ont rapporté l'apparition de fissures dans les murs du bâtiment.
- Madame Pustorino, Maire des 4^e et 5^e arrondissements, a souligné que le projet va impacter un bâtiment ancien déjà exposé aux vibrations.
 - o Des simulations et des mesures seront réalisées par SNCF Réseau avant, pendant et après la réalisation du chantier afin d'évaluer les impacts potentiels du chantier sur les habitations à proximité en termes de vibration. Par ailleurs, certaines dispositions constructives ou concernant le type de matériel retenu peuvent également atténuer les vibrations au passage des trains.

- Un riverain s'est dit préoccupé par les risques sanitaires engendrés par les champs magnétiques des lignes électriques et a demandé ce qui serait fait par SNCF Réseau pour résoudre ce problème.
 - o SNCF Réseau note que la tension de ces lignes est de 1 500 V, il ne s'agit donc pas de lignes à haute tension ; les implications sanitaires ne sont par conséquent pas comparables.

Les nuisances causées par la gare de la Blancarde dont un quai serait juste au droit de l'immeuble ont également été évoquées.

- Une intervention a pointé la proximité du quai qui génère déjà aujourd'hui des nuisances importantes pour les locataires du rez-de-chaussée. L'éclairage sur les quais ainsi que les annonces au micro en particulier sont déjà aujourd'hui considérés comme trop forts par les locataires.
- Un participant a déclaré craindre une augmentation considérable du nombre de trains et par conséquent du public dans les environs de la gare et de l'immeuble, causant des nuisances plus importantes : salissures, insécurité, annonces, lumière, ...
- Madame la Maire a également rapporté des problèmes d'insécurité à la gare actuelle de la Blancarde ; la mairie est actuellement contrainte d'y poster des policiers en civil.
 - o Ces nuisances relèvent des infrastructures existantes et sont une préoccupation du gestionnaire actuel. Ainsi, SNCF Réseau précise qu'il y a par exemple actuellement un travail global sur les gares pour permettre une diminution du volume sonore des annonces ou de la puissance de l'éclairage tout en restant conforme aux règles de sécurité et en permettant un bon niveau d'information et de confort des voyageurs. Par ailleurs, le projet prévoit une réorganisation du technicentre de la Blancarde : les hangars d'entretien, sources de bruit notamment nocturne, seront alors éloignés de l'immeuble.

Plusieurs questions ont porté sur l'impact du projet sur les abords de l'immeuble.

- Une participante a demandé si la butte située entre l'immeuble et la voie ferrée serait démolie. Elle a déclaré que cette butte boisée constitue une protection pour les locataires contre les nuisances sonores causées par le passage des trains.
 - o Le maître d'ouvrage a indiqué qu'une partie seulement de la butte serait détruite et qu'elle pourrait être en partie restituée. Il a par ailleurs été précisé que la végétation ne constitue pas une protection efficace contre les nuisances sonores. La re-végétalisation des talus pourra cependant être prévue par le projet. Elle fait partie des modalités de réaménagement des abords qu'il faudra préciser dans les phases d'étude suivantes et discuter avec les acteurs concernés.
- Une riveraine a souhaité savoir combien d'arbres seraient détruits par le projet. Madame la Maire des 4^e et 5^e arrondissements a souligné qu'il était important de conserver des espaces verts, *a fortiori* en centre-ville.

- o SNCF Réseau a précisé qu'il faudrait en effet ensemble trouver les meilleures solutions pour replanter des arbres en remplacement de ceux supprimés.
- Un participant a demandé si l'aire de jeux pour enfants et le terrain de boule seraient supprimés définitivement. Madame la Maire a déclaré que ces deux espaces étaient des lieux de convivialité primordiaux. Elle a également informé SNCF Réseau qu'un projet de la Mairie de secteur existait sur le terrain occupé par le bâtiment EDF.
 - o L'aire de jeux et le terrain de boule actuels sont situés sur des terrains appartenant à SNCF Réseau. Ils pourront être utilisés pendant la durée des travaux et leurs usages restitués à la fin des travaux.
- Un habitant a demandé si l'entreprise possédant le terrain sur lequel se trouve une ancienne citerne (en limite de parking) acceptait de le céder à SNCF Réseau.
 - o SNCF Réseau répond que l'entreprise propriétaire n'a plus l'usage de cet équipement
- Des locataires se sont inquiétés de ne plus pouvoir utiliser l'une des deux entrées de l'immeuble après la réalisation du projet LNPCA.
 - o SNCF Réseau a précisé que les deux entrées de l'immeuble resteront accessibles, y compris pendant les travaux.
- Des locataires ont émis une opposition de principe au traitement anti-bruit de façade (double vitrage pour les appartements en hauteur non protégé par le mur anti-bruit proposé), en argumentant qu'il ne serait plus possible, à cause du bruit, d'ouvrir les fenêtres pour rafraîchir les appartements.

De nombreuses interventions ont porté sur la suppression et le remplacement des places de stationnement.

- Un participant a demandé si les nouvelles places de parkings proposées par SNCF Réseau seraient créées avant ou après la suppression des anciens stationnements.
 - o SNCF Réseau indique que les nouveaux stationnements pourront être créés avant que les anciens ne soient supprimés.
- Des locataires se sont dits insatisfaits des solutions proposées par SNCF Réseau pour remplacer les places de stationnements supprimées, considérant que les emplacements des futurs parkings sont trop éloignés de l'immeuble, ils ne souhaitent pas avoir à parcourir une distance aussi grande à pied.
- Madame Le Maire a précisé qu'il ne serait pas possible de restituer les stationnements sur le terrain de l'ancien transformateur, un projet d'extension de la crèche étant prévu à cet emplacement.

Des participants ont émis des doutes quant à l'utilité du projet et proposé des alternatives.

- Une locataire a observé pendant deux jours le taux de fréquentation des trains empruntant les voies jouxtant l'immeuble et déclare les avoir trouvés assez vides. Elle ne comprend par conséquent pas l'intérêt d'augmenter le nombre de trains.
- Madame la Maire a demandé quelle était l'utilité du projet dans la mesure où le nombre de trains annoncé par SNCF Réseau à terme n'est pas significativement supérieur au nombre actuel.
- Un participant a interrogé SNCF Réseau sur la possibilité de créer la voie supplémentaire de l'autre côté des voies existantes, tandis qu'un autre a suggéré que les voies soient réalisées en tunnel.
- Un participant a également demandé s'il était possible d'augmenter le trafic sur la voie souterraine La Parette – Saint-Charles pour diminuer la fréquence des trains à La Blancarde.
 - o SNCF Réseau a expliqué qu'il n'est pas possible de basculer la totalité des trains en souterrain. La traversée souterraine permettra d'accroître le nombre global de trains traversant Marseille mais ne pourra pas accueillir tous les trains débouchant à Marseille Saint Charles, notamment pas ceux qui sont en terminus qui resteront en surface.
- Un participant a fait remarquer que les trains étaient vétustes et en retard et qu'il serait sans doute plus approprié de réparer les installations existantes avant d'en créer de nouvelles.
 - o SNCF Réseau précise que les travaux entrepris pour la régénération du réseau sont très importants ces dernières années.

A travers plusieurs interventions, les locataires ont manifesté leur opposition au projet proposé par SNCF Réseau.

- Un participant a déclaré être certain que le projet sera réalisé et que des expropriations auront lieu, quel que soit les retours de la concertation.
- Une locataire a déclaré que son lieu de vie actuel était un havre de paix que le projet viendrait détruire. Elle a exprimé son inquiétude par rapport aux nuisances sonores qui empêcheraient les enfants de dormir.
- Un riverain a exprimé son sentiment d'être sacrifié pour le plaisir des voyageurs, et a demandé à SNCF Réseau de ne pas venir « embêter » les résidents.
 - o La qualité de service actuelle est insuffisante et doit donc être améliorée. Un projet de cette ampleur ne pouvant pas être sans impact sur le milieu urbain, l'objectif de la concertation est de les limiter et de proposer en accord avec les riverains des solutions de réduction de ces impacts
- S'exprimant à propos du projet, la Présidente de l'association des locataires a déclaré : « au nom de tous les locataires, c'est non ! ».

La phase des travaux ont suscité des questions ainsi qu'une vive opposition.

- Une habitante a demandé où passeraient les engins travaux, tandis qu'une autre a souhaité savoir s'ils auraient lieu uniquement de jour ou de jour et de nuit.
 - o Les travaux auront essentiellement lieu le jour, le maître d'ouvrage essayera de minimiser les travaux de nuit.
- Madame la Maire a questionné SNCF Réseau à propos des dates de début et de fin de travaux, et a dit désirer que le terrain vague situé à proximité de la gare, détérioré par un précédent chantier soit remis en état.
 - o Les travaux devraient durer environ 3 ans, à compter de 2026 – 2027 et auront lieu principalement du côté ferroviaire.
- Un riverain a regretté que le projet occasionne de nouveaux travaux alors que la gare a récemment été en chantier pendant deux ans.
 - o SNCF Réseau rappelle que les précédents travaux avaient pour objectif principal de mettre la gare aux normes actuelles et la rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite. Il était ce fait difficilement envisageable de différer ces améliorations.
- Plusieurs locataires ont déclaré que la situation était déjà invivable, et qu'ils partiraient tous si d'importants travaux devaient avoir lieu.

Des interventions ont porté sur les thèmes suivants :

- Une riveraine a demandé si le nombre de trains de fret allait augmenter.
 - o Le projet n'a pas pour objet d'accroître le nombre de trains de fret dans le secteur.
- Des locataires se sont étonnés que 13 Habitat n'ait pas été informé du projet.
- Le représentant de 13 Habitat a rappelé que rien n'était acquis concernant le projet, mais que si celui-ci devait être mis à exécution, des arrangements et des compensations seraient à trouver pour les locataires.
- Une participante a souhaité savoir quel avait été l'avis des riverains à propos du projet dans les autres réunions de concertation. Elle a également dit avoir lu dans le journal que l'État et que la Région Sud s'étaient prononcés en faveur de projets de mobilité régionaux et que le tronçon La Penne-Aubagne n'était plus d'actualité.
 - o SNCF Réseau a confirmé que le tronçon entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne n'était effectivement plus d'actualité (conformément à la Décision Ministérielle du 4 mars 2019).